

**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**  
**FRAIS SCOLAIRES**

**1) CONTRIBUTION FAMILLE (mensuelle)**

<b>CLASSES TARIFS</b>	<b>Classes enfantines</b>	<b>Classes du primaire CM2-CM1-CE2-CE1-CP</b>	<b>Classes du collège 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup></b>
<b>A*</b> <i>(réduit)</i>	<b>40.00 €</b>	<b>41.00 €</b>	<b>54.00 €</b>
<b>B</b> <i>(normal)</i>	<b>43.00 €</b>	<b>46.00 €</b>	<b>59.00 €</b>

<b>Classe « Passerelle »</b>	<b>98,00 Euros par mois</b>
------------------------------	-----------------------------

-Location livres et photocopies pour l'année, dans les classes du primaire, du CP au CM2 : 20,00 €

**A régler avec la caution.**

- Participation aux travaux fabriqués en cours et donnés à la famille + fournitures (sauf trousse et crayons), pour l'année :

- Primaire : 30.00 €
- Maternelle : 30.00 €

**A régler avec l'inscription**

- Carnet de correspondance : 2 € 50 (collège)

- Cotisation - Association des parents d'élèves APEL : 23 € à verser avec l'inscription **cotisation volontaire**

**A régler avec la caution.**

- Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille à partir du deuxième enfant inscrit.

- Les parents qui connaissent de grosses difficultés financières sont invités à venir en parler avec le chef d'établissement.

- Le mode de règlement préconisé est le prélèvement.

- \*Tarif A - uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre) de la photocopie de l'avis de non-imposition sur le revenu 2019. Cette feuille ne sera pas réclamée, et le Tarif B sera automatiquement appliqué.

**2) DEMI- PENSION\* (s'ajoute à la contribution famille)**

L'École-Collège Notre-Dame emploie les services de la Société « API ».

- La demi-pension se règle au forfait (pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi).

- Des tickets sont disponibles au secrétariat pour le mercredi midi ou si l'élève ne mange pas régulièrement.

<b>CP à 3<sup>e</sup>me</b>	<b>66.00 € par mois</b>
<b>Classes enfantines</b>	<b>56.00 € le carnet de 12 repas</b>  <b>Ou 63.00 € par mois</b>
<b>Garderie exceptionnelle mercredi matin</b>	<b>4.00 €</b>
<b>Forfait mensuel garderie mercredi matin</b>	<b>14.00 €</b>
<b>Tickets repas : CP à 3<sup>e</sup>me</b>	<b>58.00 € (le carnet de 12 repas)</b>
<b>Ticket repas exceptionnel</b>	<b>5.50 €</b>

**\* Attention – demi-pensionnaire : 4 repas par semaine le repas du mercredi s'achète en plus.**

**3) INTERNAT (s'ajoute à la contribution famille)**

Le prix de la pension couvre le logement, les repas de midi et du soir, le petit déjeuner, le goûter, ainsi que le salaire des surveillants et du personnel de service affectés à l'internat.

<b>Internat</b>	<b>259.00 € par mois</b>
-----------------	--------------------------

**4) ETUDE SURVEILLÉE (s'ajoute à la contribution famille)**

L'inscription à l'étude surveillée (élèves qui ne prennent pas le car) est un forfait mensuel fixe, **quelle que soit l'heure de sortie entre 17 h 30 et 18 h 30.**

**A porter impérativement sur la feuille d'inscription.**

C.E.1 à 3ème	19.00 € par mois
--------------	------------------



NOTRE DAME  
24600 RIBERAC

## MEMORANDUM

### 1) TARIF MENSUEL POUR UN ELEVE EXTERNE

CLASSES TARIFS	Classes Infantines	Classes du primaire Du CM2 au CP	Classes du collège De la 3è à la 6è
A	40.00 €	41.00 €	54.00 €
B	43.00 €	46.00 €	59.00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 19 € pour l'étude surveillée.

### 2) TARIF MENSUEL POUR UN ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE

CLASSES TARIFS	Classes Infantines	Classes du primaire Du CM2 au CP	Classes du collège De la 3è à la 6è
A	103.00 €	107.00 €	120.00 €
B	106.00 €	112.00 €	125.00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 19 € pour l'étude surveillée.

### 3) TARIF MENSUEL POUR UN ELEVE INTERNE

CLASSES TARIFS	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège De la 3è à la 6è
A	300.00 €	313.00 €

B	305.00 €	318.00 €
---	----------	----------

**ECOLE ET COLLEGE NOTRE-DAME**  
Etablissement privé catholique sous contrat d'association  
8, rue Couleau 24600 RIBERAC  
Tél : 05.53.90.02.86  
Service comptabilité : 05.53.90.35.03

## **TARIFS 2020/2021**

- Le Chèque **d'inscription (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame)** est à joindre impérativement au dossier d'inscription ou de réinscription. Celui-ci ne sera pas restitué en cas de désistement.

Montant correspondant au tarif mensuel, auxquels s'ajoutent la cotisation APEL (si vous la souhaitez), la location livres (primaire) photocopies et participation aux travaux restitués, l'étude surveillée et le carnet de correspondance (collège).

Ce chèque sera encaissé le 05/08/2020.

- Si vous êtes non imposable, joindre impérativement une photocopie de l'avis de non-imposition 2019 au dossier d'inscription ou de réinscription.

- Les sommes relatives à la contribution famille, demi-pension, internat, étude surveillée (de septembre à mai) sont payables mensuellement. (Voir page 4) avant le 05 de chaque mois.

- Pour tout changement de régime en cours d'année (externat-internat-demi-pension) prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.

**POUR VOUS DELIVRER DE TOUT SOUCI :**

- *Nous vous proposons un règlement par prélèvement mensuel.*
- *Remplissez l'autorisation de prélèvement.*
- *Joignez un RIB ou un RIP.*
- *Ce prélèvement n'est souscrit que pour la durée d'une année scolaire et doit être renouvelé à chaque rentrée.*